



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 1366

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2025, adoptait le règlement suivant :

Règlement 1366

concernant la citation de l'ancien Alpine Inn à titre d'immeuble patrimonial

Le règlement de citation 1366 entre en vigueur le 4 mars 2025, jour de l'avis aux propriétaires.

Le règlement est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 21 mai 2025

Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste